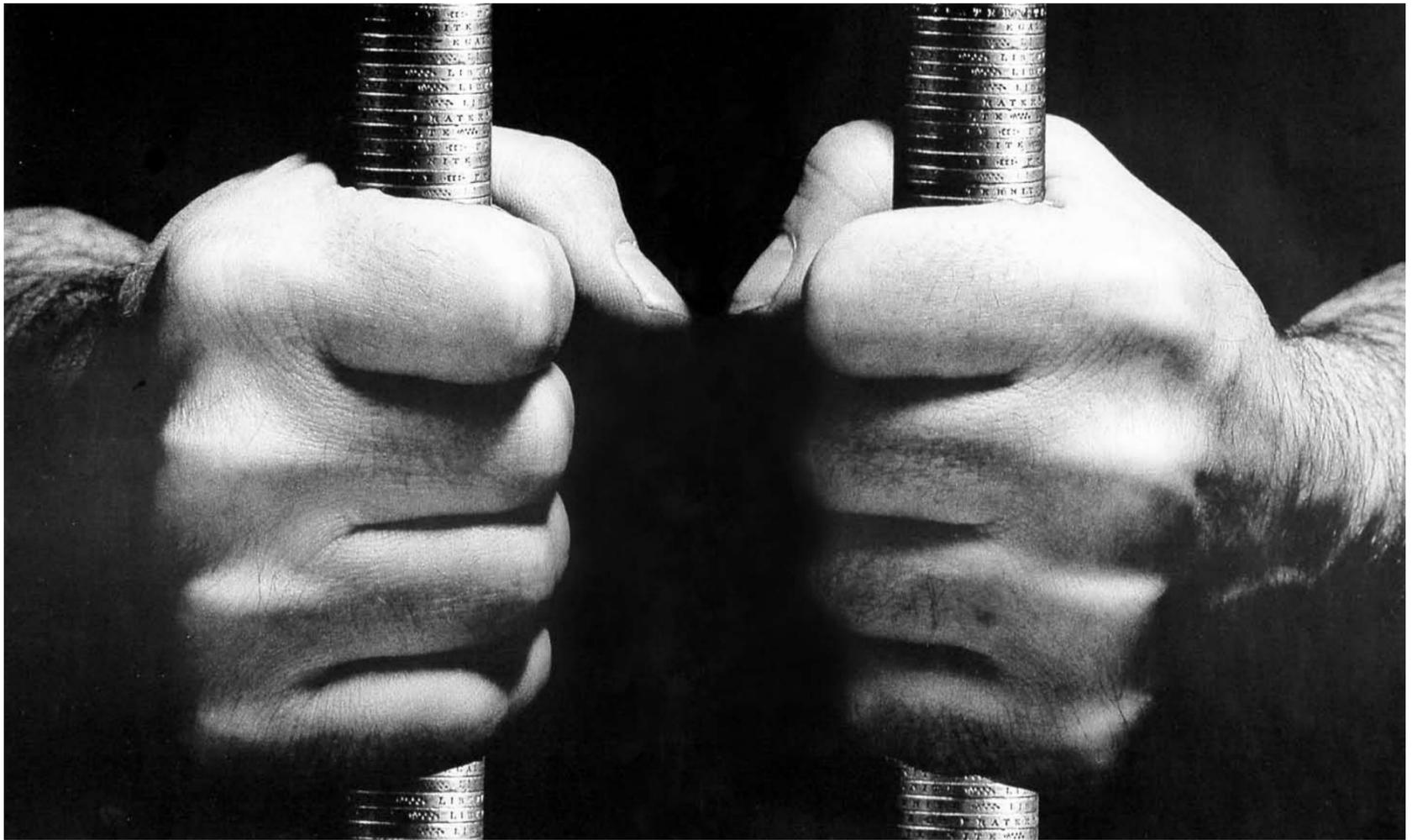


Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



Claude Beillegon, L'exclusion par le fic

« Après l'annonce du plan social, ça a été un moment de stupeur générale... mais la rage est là » Maria – La Redoute (Roubaix)

WWW.SOLIDAIRES.ORG

LUTTE



POUR GAGNER

PLUS



NER PLUS

Appel des appels

www.appeldesappels.org

3 questions à :

Matthieu Bonduelle, secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM) à propos de l'Appel des appels.

Le SM a été l'un des initiateurs de l'Appel des appels : pourquoi ?

Depuis sa création en juin 1968, le SM a toujours été lié à d'autres organisations et mouvements engagés dans la défense des libertés et des principes démocratiques. Compte tenu de la place particulière qu'occupe la justice dans un Etat de droit, nous considérons en effet que le syndicalisme judiciaire ne saurait se réduire à la revendication de moyens matériels et humains par ailleurs indispensables. L'article 66 de la Constitution est très clair : l'autorité judiciaire est « la gardienne de la liberté individuelle ». Par ailleurs, le droit est une construction éminemment politique, de sorte que rendre la justice est une activité objectivement politique ; elle met en jeu des valeurs qui intéressent l'ensemble de la société. Par conséquent, d'une part, les magistrats ne sauraient se désintéresser du fonctionnement de la société en se drapant dans la technique juridique et, d'autre part, il est crucial que les citoyens soient attentifs aux pratiques de l'Etat qui les gouverne.

Le SM a été contacté début 2009 par Roland Gori, universitaire et psychanalyste, pour faire partie des premiers



Dessin : Syndicat de la magistrature

signataires de « l'Appel des appels ». Cette initiative visait à faire converger, sans les fusionner, diverses démarches critiques à l'égard des pseudo-réformes en cours, dont celle d'un collectif que nous animons : le CLEJ (Collectif Liberté Egalité Justice), créé en 2007 pour contrer la régression sécuritaire à l'œuvre en France depuis 2001 et plus encore depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur en 2002.

Ce qui nous a intéressé dans cette pétition, qui a recueilli plus de 70 000 signatures, c'est qu'elle faisait le lien entre l'idéologie néolibérale et la décomposition de divers métiers, dont ceux de la justice. Outre qu'elle permettait ainsi d'engager des réflexions transversales sur la question de l'identité professionnelle,

elle avait le mérite d'insister sur la cohérence du projet de société porté par le pouvoir actuel : la casse des secteurs dédiés au bien public traduit le désengagement de l'Etat de ses fonctions sociales, tandis que l'Etat pénal se renforce sans cesse, au péril de nos libertés fondamentales.

Quelles peuvent être les convergences entre le syndicalisme et l'Appel des appels ?

Deux rencontres ont déjà eu lieu entre l'Appel des appels et plusieurs grandes organisations syndicales (Solidaires,

CGT, FSU et CFDT), dont il est résulté une déclaration commune. Il est important que la discussion se poursuive, parce qu'il est question de nos fondamentaux professionnels. Le SM est très attaché à l'action syndicale, de sorte que nous n'aurions pas accepté que l'Appel des appels se conçoive comme une superstructure para-syndicale. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un lieu de convergences qui permet de réfléchir ensemble à ce que deviennent nos missions sous la pression néolibérale. Dans une société obsédée par la rentabilité, il est important de prendre le temps de l'échange et de la conceptualisation, ce qui ne dispense pas d'agir. Les mobilisations éthiques et sociales ne peuvent pas être séparées. L'Appel des appels est une sorte d'intellectuel collectif impliqué dans les luttes, bien plus ancré dans le monde social que ne le sont nombre de nos penseurs autorisés. Les syndicats ont naturellement vocation à jouer un rôle important dans ce travail de repolitisation.

Comment l'Appel des appels va-t-il poursuivre sa démarche à la rentrée ?

Après plusieurs réunions publiques, l'Appel des appels s'est constitué en association légère et a publié des communiqués. Il s'est par ailleurs associé à deux initiatives du CLEJ : un texte contre la proposition de loi « anti-bandes » de Christian Estrosi et un appel contre les dérives policières exigeant notamment un moratoire sur l'usage des armes de type flash-ball ou taser. Une nouvelle rencontre est prévue avec les organisations syndicales à l'automne et d'autres initiatives devraient voir le jour.

Marches contre le chômage

Extrait de l'Appel des états généraux contre le chômage, les précarités, et les licenciements, de mai 2009, initié par des associations de chômeurs, des syndicats, des partis politiques de gauche :

« Nous n'avons pas à faire les frais de la faillite du système capitaliste qui engendre misère, licenciements et déstructuration sociale. Nous appelons tous ceux qui ne se résignent pas, les salariés se battant pour leur emploi, les chômeurs pour obtenir un reve-

nu suffisant et un emploi, toutes les organisations du monde du travail à s'unir. Il est temps que les 4 millions de chômeurs et les millions de travailleurs précaires soient vus et entendus ! Il est temps que s'unissent chômeurs, précaires, salariés menacés de licenciement...

Nous appelons à l'organisation de marches régionales contre le chômage, les licenciements et les précarités aboutissant dans les grandes villes de France le 5 décembre 2009 et invitons

dès maintenant à la mise en place d'assemblées unitaires partout pour les préparer. D'autres actions s'imposent pour répondre à l'urgence sociale, notamment à l'échelle européenne dès cette année et en 2010 lors de la présidence de l'UE par la Belgique. Nous invitons les chômeurs, précaires, salariés, du jeune au retraité, à rédiger ensemble des cahiers de doléances regroupant nos exigences pour la période actuelle. »



L'atelier des Arpentes

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

un syndicalisme pour l'action !

L'année sociale 2008/2009 a été marquée par des phénomènes importants, s'articulant parfois de manière contradictoire :

La mise en perspective de la crise du système capitaliste, sans qu'une alternative ne soit portée, notamment par le mouvement syndical.

La question fondamentale du partage des richesses produites collectivement, très largement posée... et des luttes dans les entreprises directement touchées par les licenciements, qui sont à la fois dures et limitées dans leurs objectifs.

La constitution d'un front syndical unitaire interprofessionnel, sous une forme inconnue jusque là.

Un gouvernement au service du patronat, qui poursuit la remise en cause systématique des acquis sociaux : retraite, santé, services publics, droit des chômeur-euses.

Des organisations syndicales qui organisent des mobilisations historiques, puis qui, selon les cas, refusent ou sont incapables de poursuivre.

Le bilan et les enseignements du cycle écoulé, nous les avons tirés ensemble, au sein de notre Union syndicale Solidaires. Le Bureau national de juillet, s'appuyant sur les débats mensuels en Bureau national ou Comité national, a adopté un texte destiné à chaque syndiqué-e Solidaires¹.

C'est à partir de cette réflexion collective, toujours enrichie par celles des collectifs de base, que nous abordons cette rentrée 2009. L'avenir des syndicats dans leur ensemble, les évolutions d'autres organisations, le débat intersyndical, l'unité... tout cela reste important à nos yeux. Mais ceci ne retire rien au fait que nous pensons que l'outil syndical le plus approprié aujourd'hui est celui que nous construisons, à travers nos syndicats Solidaires.

C'est ce syndicalisme qu'il faut renforcer, en développant l'information, la formation, le débat, ... et les collectifs syndicaux. Dans les entreprises,

nous avons besoin de sections syndicales Solidaires bien implantées, prenant en charge les problèmes quotidiens et animant les luttes.

Au sein de nos syndicats et fédérations, ces équipes doivent aussi prendre en mains l'indispensable versant interprofessionnel du syndicalisme, notamment à travers les Solidaires locaux... et nous en revenons là encore aux bases de notre syndicalisme : information, formation, développement, pour les luttes sociales, l'émancipation.

Les nouvelles implantations Solidaires enregistrées ces derniers mois concernent beaucoup le secteur privé : prévention et sécurité, commerces et services, industrie, assurances... Associé à la place prise par des équipes syndicales Solidaires plus anciennes dans des luttes récentes ou lors d'élections professionnelles, cela montre que nous avons la possibilité de développer notre outil syndical.

1. Vous pouvez consulter ce texte dans la partie privée du site de Solidaires : <http://www.solidaires.org/article25834.html>

**Campagne contre la privatisation de La Poste
et pour un référendum populaire,**

Marches contre le chômage et la précarité,

**Front syndical unitaire assumant l'affrontement
avec le patronat et le gouvernement,**

Soutien et coordination nationale des luttes,

**Tout est possible ...
ensemble, prenons-en les moyens !**

Emploi : le pire est à craindre !

La crise financière, et ses conséquences en chaîne sur l'économie réelle, ont enfoncé la plupart des pays du monde dans la récession. Des millions de personnes basculent dans la misère alors que depuis des années, grands patrons et actionnaires se sont gavés à coups de milliards.

Pour certaines grandes firmes, le business continue et la crise est un prétexte à restructurations, à fusions et absorptions. Le scandale des bonus, des rémunérations faramineuses des dirigeants, n'a jamais vraiment cessé. Les paradis fiscaux à peine vilipendés ne sont pas éradiqués. Le partage des richesses brièvement évoqué, le partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires est aujourd'hui oublié.

Le Bureau International du Travail avance le nombre de **210 millions de chômeurs dans le monde fin 2009 et 1,4 milliard de pauvres (moins de 2 dollars par jour) en 2010.**

Dans la zone euro, le taux de chômage était déjà en moyenne à 9,2 % en avril 2009, avec une pointe à 18 % dans l'état espagnol. Les plus touchés sont les femmes avec un taux moyen de 9,4 % contre 8,9 % pour les hommes, et les jeunes avec un taux de 18,5 %.

Le pire est à venir. La spirale des licenciements, des suppressions d'emplois dans le privé et le public, des fermetures d'entreprises, et l'aggravation de la précarité, amorcée en 2008 ne font que commencer.

En France, ce sont près de quatre millions de personnes qui sont au chômage, si on prend en compte l'ensemble des formes de sous-emplois, non-incluses dans les statistiques officielles.

Salariés, chômeurs, retraités, n'ont pas à continuer de subir les effets d'une crise dont ils ne sont aucunement responsables.

Du maillon faible au noyau dur, aucun salarié n'est épargné

La flexibilité accrue du marché du travail, favorisée par les mesures gouvernementales et les politiques patronales, a servi d'accélérateur aux effets immédiats de la crise sur le marché du travail. Le recours massif à l'intérim et aux CDD depuis des années a permis au patronat de virer ces salariés précaires peu protégés par la législation.

L'intérim, après quatre années de hausse et une progression de 5,8 % en 2007, est à son plus bas niveau depuis 1999. En 2008, le nombre de contrats d'intérim a diminué de près d'un million par rapport à 2007, et la chute continue en 2009.

L'industrie est le secteur le plus touché, ce sont près de la moitié des emplois intérimaires qui sont supprimés en 2008, et huit postes sur dix dans l'automobile. Les secteurs de la construction et le tertiaire ne sont pas épargnés.

Les salariés les plus touchés par la baisse de l'emploi intérimaire sont les ouvriers qualifiés et non qualifiés qui représentent à eux seuls 78 % du volume total du travail temporaire, et ce sont les hommes, notamment les moins de 35 ans, majoritaires parmi les intérimaires, qui subissent ce recul. Les femmes, davantage présentes dans le tertiaire, sont surtout concernées par les temps partiels contraints et les CDD. En fin de contrats, ces derniers représentent aujourd'hui 25,3 % des entrées au chômage.

Après avoir taillé dans le vif des emplois précaires, ce sont les salariés en CDI qui se trouvent attaqués. Recours au chômage partiel (350 000 salariés), licenciements, suppression de postes, et fermetures définitives, le patronat actionne tous les leviers pour faire payer

Si les licenciements économiques ne représentent que 4,1 % des inscrits à Pôle Emploi, on constate une hausse de 31,4 % en un an.

la crise aux salariés. Et le gouvernement montre l'exemple en réduisant les emplois et le service public. Par un effet en cascade, les décisions des grandes entreprises donneuses d'ordre entraînent la faillite de nombre de PME, sous-traitantes ou filiales, et la suppression de milliers d'emplois, et des licenciements secs (42 % des salariés du privé sont employés dans des entreprises de moins de cinquante salariés).

Si les licenciements économiques ne représentent que 4,1 % des inscrits à Pôle Emploi, on constate une hausse de 31,4 % en un an. L'obligation d'un plan de sauvegarde de l'emploi pour les licenciements d'au moins dix salariés avec offres de reclassement, ou de départs volontaires, et la possibilité de recours

à un expert par le CE permettent aux salariés de gagner du temps, mais le rapport de force s'est tellement dégradé ces dernières années que la lutte pour une augmentation de la prime « à la valise » reste souvent leur seule arme.

Le secteur de l'automobile est emblématique à cet égard, mais tous sont touchés notamment le secteur tertiaire qui pour la première fois détruit plus d'emplois qu'il n'en crée. Ce n'est pas l'extension du travail du dimanche dans le commerce qui contrebalancera cette tendance.

Du gouvernement au MEDEF, sauver les privilégiés

Le plan de relance du gouvernement Sarkozy ne relance rien et ne répond pas aux urgences sociales. Alors qu'en 2008, les entreprises du CAC 40 ont versé plus de 54 milliards d'euros à leurs actionnaires, gouvernement et patronat, en refusant de s'attaquer au partage de la richesse produite par l'augmentation des salaires et des minima sociaux, font le choix de la récession. Prétendre que de nouvelles exonérations de cotisations sociales permettront de créer des emplois est une mystification alors même que les 32 milliards d'euros annuels n'ont en rien fait la preuve de leur efficacité. **En réalité, le gouvernement poursuit la même logique sociale et économique, tout pour le capital, des miettes pour le monde du travail.** Les chiffres parlent d'eux-mêmes, à peine 2,6 milliards pour les uns et 360 milliards pour les banques sans oublier les 14 milliards d'euros du paquet fiscal, qui profitent, chaque année, essentiellement aux plus riches. Alors même que le chômage explose, l'extension du recours aux heures supplémentaires et la poursuite de la suppression des emplois publics, est une aberration.

Les quelques mesures, comme l'amélioration des conditions du chômage partiel ou primes aux salariés précaires et chômeurs, sont des opérations de transfert du coût de la crise sur la collectivité, au lieu de faire payer le patronat et taxer le capital. Le financement du Fonds d'Investissement Social (FISO), censé servir de soutien aux salariés et chômeurs en termes d'emploi

et de formation professionnelle est tout aussi problématique. Quant à l'extension, à quarante bassins d'emploi, du contrat de transition professionnelle et l'augmentation du volume des contrats d'apprentissage, ou encore des contrats aidés, une fois de plus c'est à coup d'exonérations et d'aides financières, que le gouvernement va créer des effets d'aubaine pour les entreprises, sans effets majeurs sur le volume d'emplois.

Que dire aussi du mirage des emplois de service à la personne, essentiellement occupés par les femmes, dont la durée est d'à peine douze heures par semaine et la rémunération de 300 euros par mois !

Le RSA est présenté comme le nec plus ultra de la politique sociale du gouvernement ; ses effets pervers, de trappes à bas salaires et emplois précaires, se font déjà sentir, notamment par le licenciement de personnes en CDI et le remplacement par des personnes au RSA, dans certaines entreprises.

Il faut inverser la logique et deux principes doivent être au cœur des réponses alternatives face à la crise : **faire payer la crise à ceux-là même qui l'ont engendrée et imposer un nouveau partage des richesses.**

Des mesures d'urgence et des mesures structurelles

La succession, de plus en plus rapprochée, des crises économiques et financières, démontre la faillite du modèle néolibéral. La crise actuelle n'est pas simplement le produit de comportement de « traders fous » et de banquiers cupides, elle est celle d'un système bâti sur l'appropriation toujours plus grande de la richesse produite, par une petite minorité.

C'est avec ce système qu'il faut rompre. Briser les reins de la finance, pour mieux répartir les richesses, réorienter la consommation, et rendre effectif le droit à l'emploi pour tous, supposent des mesures d'urgence et des mesures structurelles.

En guise de rattrapage après des années de gel des salaires, il faut 300 euros pour tous immédiatement, l'augmentation du SMIC à 1500 euros et des minima sociaux. L'augmentation du montant et de la durée des allocations

Il faut par ailleurs, interdire la pratique des bonus et des parachutes dorés et supprimer le bouclier fiscal et la défiscalisation des heures supplémentaires.

chômage, par un relèvement des cotisations patronales, s'impose. Concernant l'indemnisation du chômage partiel, son relèvement à 75 % du salaire brut est insuffisant et doit passer à 100 %, aucune baisse du niveau de vie n'est acceptable.

En termes d'emploi, le plan de suppressions d'emplois publics doit être annulé et ceux-ci doivent, au contraire, être développés dans les secteurs socialement utiles comme la santé, l'éducation, la recherche, l'accueil de la petite enfance et des personnes âgées, ainsi que dans le domaine de la construction de logements sociaux et les filières écologiques.

Pour cela, il faut une politique de développement des services publics et l'abandon des privatisations. Il faut par ailleurs, interdire la pratique des bonus

et des parachutes dorés et supprimer le bouclier fiscal et la défiscalisation des heures supplémentaires.

Depuis vingt ans, la non-redistribution des gains de productivité en termes de salaires et de réduction du temps de travail, a nourri la précarisation des emplois et la financiarisation de l'économie.

La bataille pour des réformes de fond et la conquête de nouveaux droits sociaux sont incontournables pour remettre en cause les politiques libérales patronales et gouvernementales.

Le partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires et la révision totale de l'échelle des salaires est la seule réponse face aux manœuvres dilatoires sur l'intéressement et la participation.

Vers un nouveau statut du salarié

Le droit à l'emploi doit rester central. Une nouvelle réduction du temps de travail, sans intensification ni flexibilité du travail et avec embauches correspondantes, est toujours d'actualité.

Si l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font du profit et l'introduction du droit de veto des représentants des salariés sur toute restructu-

ration conduisant à des suppressions d'emploi est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour prendre en compte l'ensemble des salariés confrontés aux licenciements. C'est pourquoi, un nouveau statut du salarié doit être instauré afin de mettre hors la loi les licenciements, quelle que soit la taille de l'entreprise.

L'interdiction de toute transaction financière avec les paradis fiscaux, une redéfinition des finalités productives écologiquement durables, s'imposent.

Les fondements de ce nouveau statut reposeraient sur la continuité du contrat de travail et du salaire, entre deux emplois, que le salarié soit en formation ou en reconversion professionnelle. Le principe est de déconnecter les droits des salariés, de l'emploi occupé à un instant T. Le financement de ce dispositif serait assuré exclusivement par un

fonds patronal. Le patronat doit être le débiteur collectif de ces droits dont tous les salariés, des PME comme des grands groupes, doivent bénéficier. L'obligation de reclassement doit s'imposer au patronat, soit dans l'entreprise, le groupe, la branche, ou le bassin d'emploi, et sans contraintes pour les salariés de « s'exiler » loin de chez eux.

Il va de soi, que d'autres mesures, à l'échelle nationale, européenne et internationale, telles des réformes radicales de la fiscalité, ou encore la limitation de la liberté de circulation des capitaux, l'interdiction de toute transaction financière avec les paradis fiscaux, voire une redéfinition des finalités productives écologiquement durables, s'imposent.

Leur logique n'est pas la nôtre. Un affrontement social global contre le gouvernement et le MEDEF, qui persistent à ne pas répondre aux exigences sociales exprimées par les mouvements sociaux ces derniers mois, est plus que jamais à l'ordre du jour.

Une des conditions pour enclencher une stratégie gagnante, c'est la coordination des luttes dans les branches, et la conduite démocratique par les salariés eux-mêmes d'une grève générale reconductible, jusqu'à satisfaction. Le mouvement syndical doit être au service des luttes et non l'inverse.

Repères chronologiques : l'assurance-chômage

1958 Création de l'UNEDIC (gestion paritaire patronat et syndicats) et des antennes ASSEDIC.

1967 Création de l'ANPE (agence nationale pour l'emploi).

1984 Création de deux régimes : régime d'assurance-chômage financé par les contributions des employeurs et des salariés, et régime de solidarité (allocation spécifique de solidarité) financé par le budget de l'état.

1992 Allongement de la durée de cotisation, dégressivité des allocations, contrôle renforcé des chômeurs.

2001 Abandon de la dégressivité, instauration du PARE (plan d'aide au retour à l'emploi).

2002 Passage de la durée d'indemnisation de 23 à 30 mois mais durcissement des conditions d'accès au régime (40 % de chômeurs indemnisés !).

2005 Loi de cohésion sociale supprimant le monopole de placement de l'ANPE et ouverture aux officines privées.

2008 Nouvelle pression sur les chômeurs, qui au bout de 6 mois de chômage ne peuvent refuser deux fois une « offre raisonnable d'emploi », même si deux heures de trajet quotidien et 70 % du salaire antérieur.

13 février 2008 Création de Pôle Emploi par fusion de l'ANPE et des ASSEDIC.

19 février 2009 Nouvelle convention d'assurance-chômage. Création d'une filière unique d'indemnisation fondée sur le principe « un jour cotisé égal un jour indemnisé », avec une durée maximale d'indemnisation de 24 mois pour les moins de 50 ans ; réduction de la durée de cotisations de 4 mois dans les 28 derniers mois au lieu de 6 mois dans les 22 derniers mois, pour avoir accès aux allocations chômage.



Photo : François Girodau

Emplois publics : une saignée idéologique !

Le 19 septembre 2007, le président de la république traçait sa vision idéologique de la Fonction publique. Au-delà du dynamitage de la Fonction publique, que constitue les « réformes » engagées, le socle d'un véritable plan social se met en place.

En effet, comment qualifierait-on la démarche d'une entreprise qui prenant prétexte d'économies à réaliser, restructurerait, réformerait et ne remplacerait qu'un départ sur deux à la retraite, sinon de plan social.

Nous connaissons tous la situation dégradée dans les hôpitaux publics et sa conséquence en matière de santé publique. Dans les collectivités territoriales entre les contrats précaires, les emplois à temps non-complet et les économies réalisées, la situation n'est pas meilleure. Dans la Fonction publique d'Etat, ce sont plus de 100 000 emplois qui ont été supprimés depuis 2007.

Economies nous explique-t-on, mais si l'on remet les choses à leur place, en 2010 ces économies représenteront 980 millions d'euros. On est loin des 14 milliards d'euros que représente le bouclier fiscal, des milliards donnés aux banques et du manque à gagner de près de 40 milliards que représente la fraude fiscale.

Cette politique ne correspond évidemment en rien à celle qui devrait être menée sur la base d'un véritable débat citoyen sur les besoins publics. A l'inverse, elle constitue une véritable menace pour des services publics de qualité et de proximité.

Goodyear, Michelin, New Fabris, et toutes les autres... il faut coordonner les luttes !

Kléber, Continental, Goodyear, Michelin... les entreprises du pneumatique subissent de plein fouet les suppressions massives d'emplois. Les directions de ces entreprises se justifient par le fait que le secteur de l'automobile est particulièrement touché par la crise. Mais c'est d'abord la volonté de maintenir un taux de rentabilité et de profit élevé pour les actionnaires qui détermine ces choix. Les entreprises de sous-traitance du secteur automobile sont elles aussi au premier rang des plans sociaux : les grands donneurs d'ordre que sont PSA-Citroën ou Renault se servent de la sous-traitance, comme de l'intérim, pour baisser les coûts salariaux. New Fabris à Châtelleraut vient d'en payer le prix fort par

la fermeture de l'entreprise. Les licenciements, et la résistance ouvrière, touchent d'autres secteurs : nettoyage, prévention et sécurité, commerces et services... les équipes Solidaires participent activement aux mouvements !

La résistance entreprise par entreprise est nécessaire : elle permet aux salariés de s'organiser, de sortir de l'isolement, parfois d'emporter des victoires non négligeables comme celle des Conti (50 000 euros de prime et congé de conversion pendant deux ans). Mais le rapport de forces reste trop inégal. La question de la coordination de ces luttes est posée. Les New Fabris ont organisé au cœur de l'été une première initiative nationale à Châtelleraut. A la suite de la manifestation du 30 juillet, où beaucoup de délégations de salariés touchés par des plans de licenciement étaient présentes, les New Fabris ont lancé l'idée d'un « Collectif contre les patrons voyous et licenciés ». Il s'agit de construire des liens durables entre les salariés, leurs syndicats, dans les entreprises confrontées à des licenciements, des plans sociaux ou des fermetures de sites. Ces liens permettront de faire circuler les informations, de faire connaître les luttes et les initiatives de résistance, de relayer les appels et les propositions d'action qui pourraient être lancés à partir de telle ou telle entreprise menacée... La question de la convergence, de la coordination et de l'extension des luttes est au cœur de ce débat lancé par les New Fabris et pourrait se concrétiser par une rencontre à l'automne.

Solidaires soutient pleinement cette initiative et la relaiera auprès de toutes ses organisations.

Postier-ères et usagers, ensemble pour le service public postal !

Le gouvernement a décidé de passer en force et veut faire adopter par le Parlement un projet de loi transformant La Poste en société anonyme. Il s'agit du premier pas vers la privatisation du service public postal.

Alors que l'avenir du service public concerne tous les citoyen-ens, Nicolas Sarkozy refuse d'organiser un référendum et veut changer le statut de La Poste par voie parlementaire.

Large unité contre la privatisation

Un cadre unitaire très large s'est constitué il y a plus d'un an pour refuser la privatisation de La Poste. Regroupant plus de 50 organisations, partis politiques, associations et organisations syndicales (dont bien entendu l'Union syndicale Solidaires et la fédération SUD PTT), le Comité national contre la privatisation de La Poste s'est fixé comme objectif l'obtention d'un référendum sur l'avenir du service public postal. Devant le refus du gouvernement, il a décidé d'organiser une consultation populaire sur le sujet, le 3 octobre.

La dynamique autour de ce référendum doit donner confiance aux salarié-es de La Poste, quant au soutien populaire. 40% des salarié-es de La Poste sont déjà sous contrat de droit privé, les postier-es feront grève autant pour garder leur statut et leur emploi que pour défendre le service public.

C'est notre affaire à tous : soutenons les postier-es en grève, diffusons les tracts Solidaires contre la privatisation dans toutes nos entreprises, participons aux comités locaux pour l'ouverture d'un débat public et un référendum sur le service public postal.

C'est bien la privatisation que vise le gouvernement !

Le projet de transformation en Société Anonyme (SA) a pour objectif affiché de permettre à La Poste de se doter de financements à la hauteur de trois milliards d'euros afin de pouvoir poursuivre sa « croissance organique ». Ces capitaux lui seraient apportés par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui rentrerait dans son capital, La Poste restant dans ce schéma « 100 % publique ».

Ce projet est particulièrement hypocrite. Comme l'ont montré les exemples d'autres entreprises publiques telles France Télécom, EDF ou GDF, la transformation en SA n'est que le premier pas vers la privatisation de l'entreprise. **Non seulement la transformation en SA fait passer La Poste du statut d'une entreprise de droit public à une entreprise de droit privé, mais elle permet ensuite l'introduction de capitaux privés et la cotation en Bourse comme cela s'est fait pour d'autres entreprises publiques.**

Les dirigeants de La Poste ont d'ailleurs vendu la mèche en indiquant que le plan de croissance de La Poste qu'ils ont concocté nécessite un financement à hauteur de 6 milliards d'euros. D'où viendront donc les 3 milliards manquants ? Gageons que l'on nous expliquera rapidement qu'il faudra bien faire appel à des capitaux privés !

L'exemple d'EDF-GDF et de France Télécom

Le sort d'EDF et de GDF a été bouclé en deux étapes. La loi de 2004 transforme EDF et GDF en sociétés dont l'Etat détient plus de 70 % du capital. Nicolas Sarkozy, alors ministre du budget, affirme haut et fort que « EDF-GDF ne sera pas privatisé, en revanche, nous devons changer, pour l'adapter, le statut de ces grandes entreprises pour leur donner les moyens de développement dont elles ont besoin ». EDF et GDF sont cotées en Bourse. La loi de 2006 permet de faire passer la participation de l'Etat dans le capital de GDF à un tiers, condition de la fusion avec Suez. France Télécom est transformée en société anonyme en 1996. La part de l'Etat baisse progressivement pour atteindre 27 % du capital et France Télécom s'est totalement transformée en une multinationale prédatrice.

La Poste privatisée, c'est par exemple :

- Encore plus de fermetures de bureaux de poste.
- Pas d'accès aux services bancaires et financiers pour les plus démunis-es.
- La distribution du courrier qui ne sera plus assurée 6 jours sur 7.
- Plus d'inégalités entre les usagers.
- La population a besoin de bureaux de poste, de facteurs-trices. Les actionnaires ne veulent que rentabilité financière et dividendes en hausse. Bien sûr, le fonctionnement de La Poste reste à améliorer :
- Files d'attente interminables.
- Renforcement du « commercial » au détriment du service au public.
- Bureaux fermés, tournées de facteurs-trices supprimées faute d'effectifs. **La privatisation ne fera qu'aggraver ces problèmes !**

Salarié-es de La Poste ou d'ailleurs, nous avons tous des idées sur les améliorations à apporter au service public postal : organisons des comités locaux pour en débattre, pour faire connaître nos propositions !

**Comité national
contre la privatisation
de la Poste
www.appelpourlaposte.fr**

**SUD PTT,
25, 27 rue des Envierges, 75020 Paris
tél. 01 44 62 12 00
www.sudptt.org**

infos solidaires

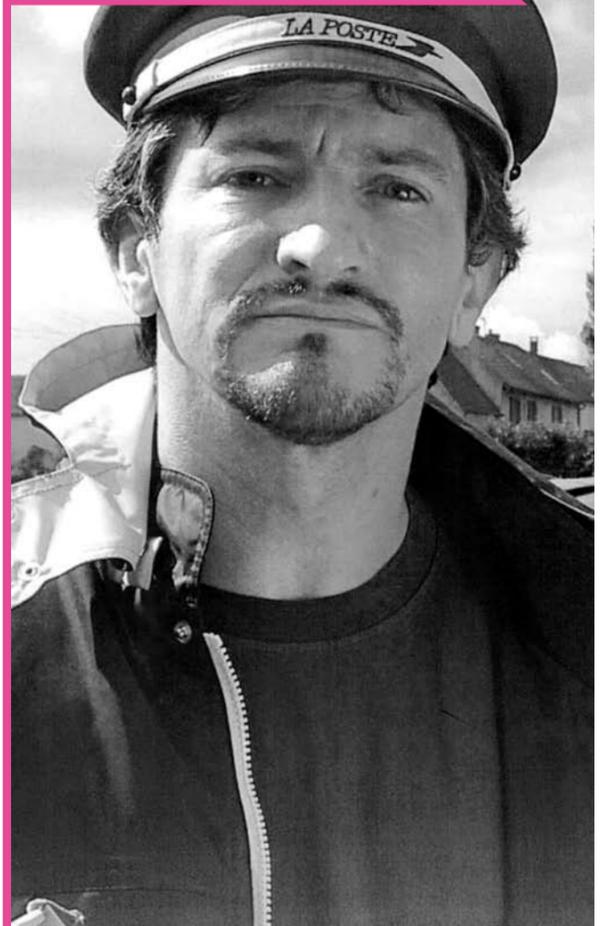


Image extraite du clip Solidaires « contre la privatisation de La Poste » : www.solidaires.org/artide26297.html

Cahiers pour la formation syndicale

Cinq Cahiers pour la formation syndicale ont été édités à ce jour : **Équipe syndicale (n°1), Délégué-e du personnel (n°2), Représentant du personnel au comité d'entreprise (n°3), le CHS-CT (n°4), Juridique et syndical (n°5)**. Le numéro 3 sur les CE vient d'être réédité, avec les nouvelles références du Code du travail. (disponibles auprès des syndicats, Solidaires locaux et commission nationale formation syndicale (formationsynd@solidaires.org))

Droits des femmes

La brochure Solidaires : « Femmes ; des droits à connaître, à conquérir » publiée en 2007, est en cours d'actualisation. Elle sera disponible en octobre. Législation du travail, sexualité, violences, retraites... et bien d'autres chapitres : elle fait l'état des lieux en matière de lois, mais aussi de discriminations et d'inégalités qui perdurent. C'est l'occasion aussi de développer l'analyse et les revendications de Solidaires sur ces différentes questions. C'est un outil pour faire connaître les droits, les faire respecter et les développer. **À utiliser et diffuser sans modération !** (disponible auprès des syndicats, Solidaires locaux et secrétariat national (contact@solidaires.org))

Revue internationale

Dossier Palestine

Solidaires publie une revue internationale (deux numéros par an) dont l'objectif est de faire connaître la réalité du mouvement syndical et des luttes sociales dans les autres pays. Le dossier principal de chaque numéro est consacré à un pays. Après les USA, l'Algérie, la Chine ou le Burkina-Faso... celui de Juillet 2009 est consacré à **la Palestine** : histoire, témoignages, mouvements sociaux, solidarité internationale...

Ce numéro, comme les précédents, est disponible auprès des syndicats, Solidaires locaux et secrétariat national (contact@solidaires.org). Face à la mondialisation

capitaliste, le syndicalisme a la responsabilité de développer des luttes et des convergences au niveau international et de faire vivre la solidarité internationale. **La revue internationale de Solidaires est un outil pour contribuer à cet objectif.**

Formation syndicale

La formation syndicale est un outil décisif pour la construction de Solidaires et ses différentes organisations. L'Union syndicale Solidaires s'est dotée d'un institut de formation : le **CEFI-Solidaires** (Centre d'étude et de formation interprofessionnel). Vous pouvez retrouver les informations concernant le calendrier des formations, les modalités... **sur le site de Solidaires, à la rubrique formation syndicale : <http://www.solidaires.org/rubrique136.html>**

Représentativité

Après un an d'application de la nouvelle loi sur la représentativité dans le secteur privé, **une journée nationale de travail est prévue le mardi 6 octobre à Paris**. Proposée aux militant-es en charge de cette question dans les syndicats, fédérations et Solidaires locaux, cette journée doit permettre de faire le point sur les modalités de mise en œuvre des nouveaux dispositifs, des contentieux (notamment en matière de désignation de RSS - représentant de section syndicale), des nouveaux secteurs d'implantation et des conséquences sur la structuration.

Expressions solidaires
Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75019 Paris

Tél : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé
N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)

Graphisme : Gérard Paris-Clavel,
Anne Desrivières et Maud Dubief